



HAL
open science

Les nouveaux paysages urbains à Mayotte : L'exemple de la rénovation urbaine de M'Gombani

Charaf Remou, Jean-Louis Yengué

► **To cite this version:**

Charaf Remou, Jean-Louis Yengué. Les nouveaux paysages urbains à Mayotte : L'exemple de la rénovation urbaine de M'Gombani. Carnets de Recherches de l'océan Indien, 2018, Espaces insulaires de l'océan indien. Les mutations contemporaines, 1, pp.132-143. 10.26171/carnets-oi_0108 . hal-01781821

HAL Id: hal-01781821

<https://hal.science/hal-01781821>

Submitted on 20 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les nouveaux paysages urbains à Mayotte L'exemple de la rénovation urbaine de M'Gombani*

News urban landscapes in Mayotte The example of the urban renovation of M'Gombani

Résumé

Mayotte, un territoire en pleine mutation, est le théâtre de plusieurs projets d'aménagement comme celui de M'Gombani. Ce quartier de Mamoudzou, la capitale du département, est l'un des plus pauvres de la ville. Aussi, il a été classé en zone sensible et a pu bénéficier des aides pour sa rénovation urbaine (RU). Cette rénovation a pour ambition de donner à ce quartier tout le confort nécessaire pour des conditions de vie décentes et ainsi améliorer l'image de la ville. Elle s'inscrit dans le cadre d'un projet ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine). Avec les évolutions législatives notamment celles du code de l'urbanisme, de nouveaux dispositifs de gestion et d'aménagement de l'espace prennent place. Ces dispositifs offrent la possibilité d'adapter les projets aux contextes locaux, notamment par la participation des populations concernées. Cette possibilité n'est pas saisie à Mayotte. Cela se matérialise par des réalisations sans âmes, des répliques de ce qui est fait partout en métropole. On s'achemine donc doucement vers une banalisation des aménagements conduisant à une perte d'identité des paysages urbains de Mayotte.

Mots-clés

Mayotte, urbanisation, paysage, projet d'aménagement, cadre de vie

Summary

Mayotte is a rapidly changing territory. It is the scene of several development projects like M'Gombani's one. This district of Mamoudzou, the biggest city of the island, is one of the poorest in the city. Also, it was classified as a sensitive zone and benefits the aids for its urban renewal. This renovation aims to give this neighborhood all the necessary comfort for decent living conditions and thus improve the image of the city. It is part of a national urban renewal project. Today, the town planning code offers the possibility of adapting projects to local contexts, especially with the participation of the populations concerned. This possibility is not seized in Mayotte. This materializes in achievements without souls, identical to what is done everywhere in the metropolis. So we are slowly moving towards a banalisation of urban planning leading to a loss of identity of urban landscapes of Mayotte.

Keywords

Mayotte, urban planning, Landscape, development project, Living environment

* REMOU Charaf,
Docteur en Géographie, enseignant au lycée de Chirongui (Mayotte), Chercheur associé à l'UMR CITERES
YENGUÉ Jean Louis,
Géographe, Professeur des Universités, Université de Poitiers, EA RURALITES, UMR CITERES

Introduction

Mayotte, île française située entre l’Afrique de l’Est et Madagascar dans le canal du Mozambique, est l’une des quatre îles (avec la Grande Comore, Mohéli, et Anjouan) qui constituent l’archipel des Comores. Elle souffre d’un manque important d’infrastructures. En effet, elle a longtemps pâti, dans son développement spatial et socio-économique, d’une succession de statuts juridiques jamais stables, ne favorisant pas une politique de développement et d’aménagement. Mais depuis le changement de statut de l’île en collectivité départementale en 2001, ouvrant la voie vers la départementalisation, Mayotte a entamé une phase de mutation. Elle est devenue officiellement département français le 31 mars 2011, le 101^e département français et le cinquième d’Outre-Mer. Ainsi, ce nouveau statut conduit désormais l’île à poser les bases de son développement, et de son changement dans une logique d’équipement et d’aménagement de l’espace, en s’adaptant au mieux aux contraintes physiques bien réelles : relief accidenté, inondations, séismes et glissements de terrain réguliers.

Dans cette phase de mutation, les collectivités locales réalisent des projets d’aménagement d’abord pour répondre aux besoins de la population, mais aussi pour rattraper le retard par rapport à la métropole et aux autres départements d’outre-mer (DOM), et cela à tous les niveaux. En effet, l’île a d’énormes besoins en logements sociaux et en infrastructures (routes, hôpitaux, établissements scolaires, etc.) pour son développement socio-économique. Le processus de développement qui se met en place impulse la réalisation de nombreux et d’importants projets d’aménagement, comme celui de Zone d’Aménagement Concerté (ZAC) à Majicavo, ou encore le projet de rénovation urbaine à M’Gombani. L’île devient alors un vaste chantier.

Pendant, ce développement a pour conséquence la mutation des paysages. Les aménagements réalisés, nouveaux et modernes, gommant petit à petit les paysages traditionnels des Mahorais. En effet, les paysages de Mayotte, comme tous les paysages, sont la résultante d’une alchimie entre les éléments physiques, naturels et aussi et surtout humains et culturels. Aussi, le paysage est « une notion concrète et complexe à la fois. Elle englobe tout ce que nous voyons : le relief, la végétation spontanée ou modifiée par l’homme, la nature et le construit... Elle inclut aussi nécessairement l’agencement de ces formes, leurs rapports spatiaux apparents » et exprime aussi « la traduction visuelle d’un ensemble de relations, de combinaisons » (Fourneau et *al.*, 1990). Par ailleurs, pour Michel Périgord et Pierre Donadieu (2012) « dans le langage commun, la notion de paysage exprime le regard humain porté sur une étendue visible de territoire autant que l’expérience sensible de celui-ci ».

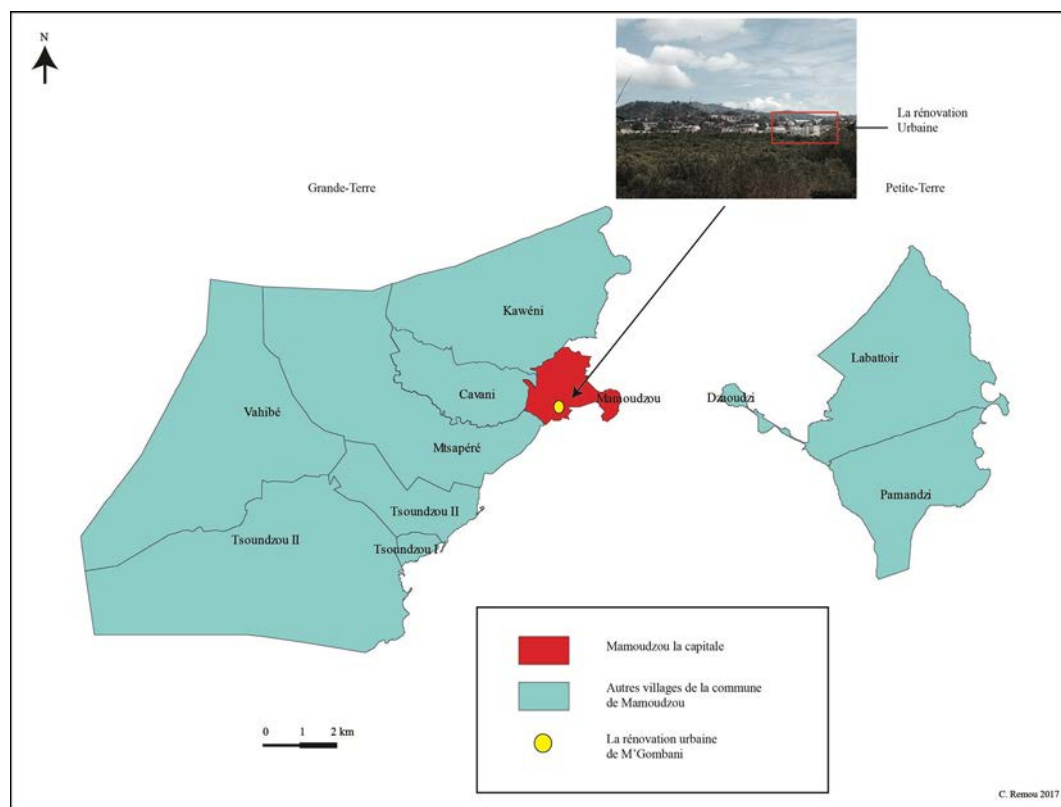
Ces nouveaux projets, aux prototypes européens, presque des « copier-coller » du modèle « occidental », soulèvent des interrogations sur le paysage local, sa typicité et sa patrimonialisation. Aussi, la présente contribution tente de comprendre l’influence des modèles occidentaux sur les paysages de l’île en s’appuyant sur l’exemple du projet d’aménagement du quartier de M’Gombani dans la commune de Mamoudzou, première opération de rénovation urbaine réalisée dans l’île. Pour cela, en plus d’observations de terrain, de l’analyse des documents d’urbanisme et des archives, nous avons interrogé tous les acteurs de cette opération : le porteur du projet

à la mairie de Mamoudzou, les élus municipaux, le service d'aménagement du Conseil Départemental, la Société Immobilière de Mayotte (SIM). Nous avons également mené des entretiens auprès de trente habitants du quartier. Ainsi, après avoir présenté le projet nous en montrerons le caractère indispensable pour l'île. Nous verrons par la suite que l'implication collective dans la prise en compte du paysage dans ces projets est étrangère à Mayotte ce qui conduit à une perte d'identité.

Le projet de la rénovation urbaine de M'Gombani

M'Gombani est un quartier périphérique de la ville de Mamoudzou. Il se compose de deux grands ensembles paysagers : un paysage urbain avec notamment des espaces imperméabilisés, des bâtiments, des industries, etc. ; un paysage moins urbanisé, plus « naturel » avec l'omniprésence de la mangrove qui fait la transition avec l'océan Indien (fig. 1).

Fig. 1 : Localisation du projet de M'Gombani



La carte nous montre la localisation géographique du quartier de M'Gombani dans Mamoudzou

Fig. 2 : Type d’habitat dans le quartier de M’Gombani avant la Rénovation Urbaine



Cette photo a été prise dans le quartier de M’Gombani dans la commune de Mamoudzou. Elle montre comment était le quartier avant l’opération de rénovation urbaine et le type d’habitat qui y existait. Le caractère de délabrement avancé justifie l’opération d’aménagement (C. Remou, 2014).

M’Gombani est le seul quartier à Mayotte classé en zone sensible depuis 1996. Aussi, il a pu bénéficier des aides pour sa rénovation urbaine. Ce projet de rénovation urbaine (RU) s’inscrit dans le cadre d’un projet de l’ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine). Il s’agit d’engager une rénovation du quartier de M’Gombani construit dans les années 1990 (fig. 2) et qui a présenté très vite de sérieux problèmes de dégradations de tous genres (maisons, écoles, voirie, etc.) aggravés par d’importantes insuffisances d’assainissement et d’évacuation d’eaux pluviales et usées.

À cela s’ajoute une grande insalubrité, une pauvreté extrême des habitants. Aussi, le projet de RU a pour ambition de donner à ce quartier des équipements nécessaires pour offrir des conditions de vie décentes et ainsi améliorer l’image de la ville. Cinq axes principaux d’interventions dans le quartier sont identifiés :

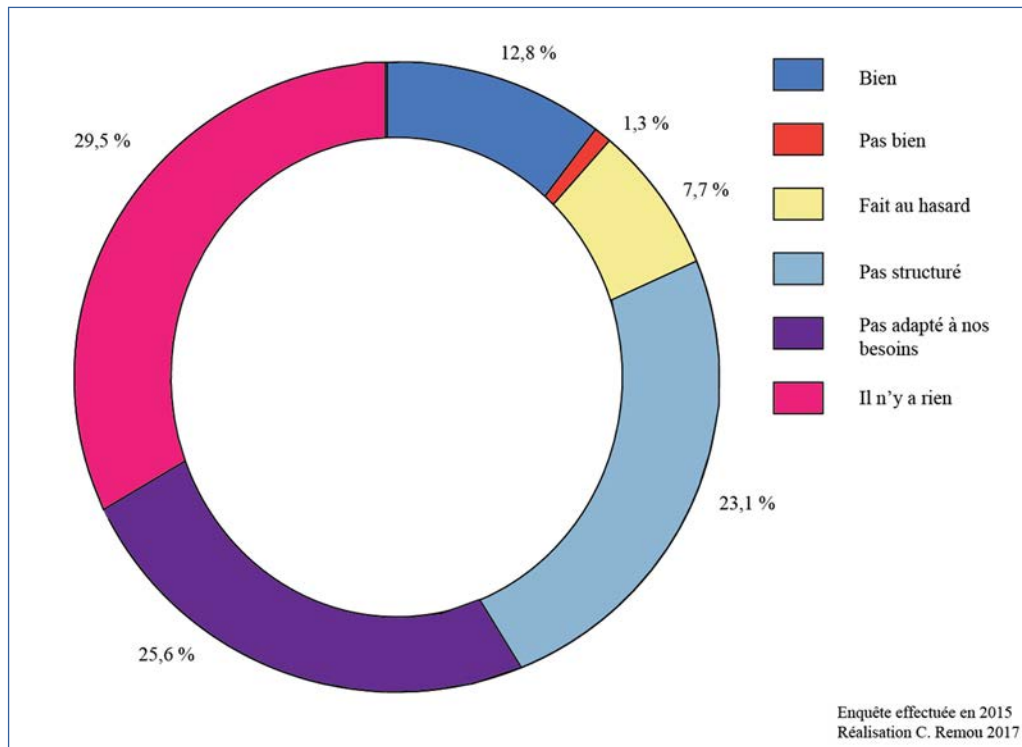
- Résoudre les problèmes d’inondations récurrents du fait du système d’évacuation des eaux de pluies défectueux.
- Désenclaver cette poche de pauvreté. L’objectif ici est de refaire le réseau viaire pour que le quartier soit plus accessible, que l’on puisse y pénétrer et y circuler aisément. Il s’agit donc de relier l’axe central du quartier (la rue Baobab) au centre-ville par la rue du commerce au niveau de Ballou.

- Régler le problème d'aménagement du quartier dans l'ensemble. L'existence d'espaces publics dégradés, un éclairage urbain peu adapté, l'absence de bancs, et de mobilier urbain en général, un manque d'arbres etc. Il s'agit aussi de refaire tout l'aménagement des trottoirs de la voirie et des espaces publics.
- Équiper le quartier, notamment avec la construction d'une salle polyvalente, l'extension de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), la construction d'une crèche municipale au cœur du quartier. Il est aussi question de proposer des locaux d'activités et de commerce en rez-de-chaussée des immeubles locatifs à caractère social que construira la Société Immobilière de Mayotte.
- Trouver des réponses à la question du logement. En effet, le quartier a été livré dans les années 70 avec 122 habitations, construites par la SIM. Ces logements sont appelés ici des cases SIM. Ces cases SIM en accession sociale, qui se voulaient modernes à l'époque, ont très vite été en décalage avec les attentes des habitants. S'en est suivi alors de nombreuses transformations, souvent anarchiques, menées par les habitants du quartier avec des moyens financiers très modestes. M'Gombani s'est alors bidonvillisé, doucement mais inexorablement.

L'objectif de ce nouveau projet est donc d'opérer une réorganisation complète et en profondeur du quartier. 18 cases SIM ont été détruites pour laisser la place à de nouvelles voies de circulation et des places publiques. Une centaine de cases seront réaménagées, ce qui implique le déplacement d'une part importante des habitants du quartier qui seront relogés en locatif dans 72 logements en cours de construction. Trois immeubles de dix logements chacun en accession à la propriété ainsi que des terrains à bâtir sont prévus. L'idée ici est de créer une mixité sociale dans le quartier dans la logique des opérations de rénovation urbaine.

Le besoin d'une amélioration du cadre de vie

Ce quartier est dans une situation socio-spatiale extrêmement délicate. Les cases SIM sont en état de délabrement saisissant et le manque d'infrastructures est criant. 29 % des enquêtés disent qu'il n'y a rien dans le quartier et 26,6 % pensent que le peu qu'il a n'est pas adapté à leurs besoins du quotidien. Les enquêtés ont un regard très critique sur les réalisations faites dans le quartier dans les années 1990 (fig. 3). Ils ont donc une perception très négative de leur environnement.

Fig. 3 : Perception des projets réalisés dans le quartier avant la RU

Les habitants de M’Gombani ont donc de fortes attentes vis-à-vis du projet de RU de leur quartier. Ils espèrent très fortement la réalisation de places publiques (31,9 %), la mise en place de projets paysagers (33,3 %), et la construction de maisons et d’écoles (17,4 %). Nous constatons à l’évidence que les places publiques et les projets paysagers viennent en premier lieu, ce qui s’explique par le fait que la population demande plus d’espaces agréables pour un meilleur cadre de vie dans les quartiers à l’opposé de leur quotidien. Aussi la population voit dans le projet de RU une possibilité d’avoir des logements décents et surtout un moyen de lutter contre l’insalubrité par la disparition des maisons dites SIM et des baraquements en tôle.

Ici, on recherche plus une amélioration du cadre de vie que sa préservation. Alors que Jean-Marc Dziedzicki (2001) affirmait que, « le souci de la protection par les populations de leur cadre de vie constitue tout particulièrement une revendication récurrente », la réalité est toute autre à Mayotte. En effet, les villages se métamorphosent mais la population n’affiche pas une réelle envie de préservation de son cadre de vie, du moins tant qu’elle ne se sent pas menacée directement par des éventuelles expulsions entreprises par des procédures d’expropriation. M’Gombani est une poche de pauvreté extrême ce qui explique le désir des habitants d’un changement radical ouvrant la voie à de nombreux aménagements générant de nouveaux paysages.

Faible implication citoyenne dans la protection des paysages à Mayotte

La prise en compte du paysage dans la législation française s'est mise en place lentement par l'intermédiaire de nombreuses lois, notamment celles de 1906, 1913, 1930 etc. Mais la loi Paysage de 1993 est toute particulière, car elle apporte une nouvelle touche qui est la *protection et la mise en valeur des paysages*. Cette loi va permettre de prendre en considération le paysage dans l'aménagement du territoire. Par ailleurs, avec la signature de la convention européenne du paysage en 2000, la France doit *intégrer le paysage dans ses politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme*.

La loi sur la Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de 2000 conduit à la création de nouveaux documents de planification de l'aménagement territorial, qui sont les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Elle a été renforcée par la loi ALUR de 2014, qui préconise la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme à travers notamment le PADD (Plan d'aménagement et de développement durable). Il est donc évident que le PLU est un outil essentiel et performant des pouvoirs publics afin de *préserver les caractéristiques paysagères d'un territoire et contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants*.

Cependant, à Mayotte, la majorité des communes ne disposaient pas de documents de planification urbaine il y a encore quelques années. En effet, avant la mise en place du PLU, seules trois communes étaient dotées du POS (Plan d'Occupation du Sol) : Mamoudzou et les deux communes de Petite Terre (Chamousdine, 2012). Les POS furent approuvés seulement en 2005. Ce n'est qu'à partir de 2009 que les communes ont commencé à se munir de PLU. Celui de la commune de Mamoudzou est approuvé le 19 mars 2011. Par ailleurs, le code de l'urbanisme n'est applicable à Mayotte qu'à partir de 2012 avec l'ordonnance n° 212-787.

Avec cette évolution législative, les projets de développement mahorais doivent dorénavant suivre les normes et des impératifs dictés depuis Paris. Les Mahorais fortement animés par une envie de développement ne se soucient pas ou peu des impacts directs des opérations d'aménagement sur leur patrimoine paysager. À M'Gombani, la population souhaite certes un changement important, mais elle ne se mobilise pas pour participer à la conception des projets et donc s'assurer de leurs résultats. Dans un entretien du 14 septembre 2014¹, le porteur du projet ANRU (Agence Nationale de la Rénovation Urbaine) au service de la rénovation urbaine de la mairie de Mamoudzou, nous expliquait :

« qu'il n'y a pas vraiment d'associations constituées à M'Gombani et qui pourraient être mobilisées pour prendre parti sur comment on va aménager le quartier. On a toujours essayé d'en avoir une, mais ce n'est pas très actif, donc on voit plutôt des personnes de façon individuelle, des représentants, des gens considérés comme notables et autres. Entre temps, il y a bien eu une association qui est née et on essaie de l'associer pour la faire réagir sur le

¹ Entretien réalisé au moment de nos recherches doctorales.

projet. C’est une association créée par l’ancien adjoint au maire, mais les élus aujourd’hui trouvent cela un peu déplacé qu’un ancien adjoint au maire monte une association alors qu’il était déjà très mobilisé dans le projet ».

Donc, il n’y a pas d’associations ni une mobilisation de la population en face des décideurs qui ont les capacités de défendre leur quartier et de se prononcer sur le changement de leur espace de vie. La population n’est peut-être pas assez informée de la possibilité que lui offre la loi de s’impliquer plus fortement dans les projets d’aménagement. L’explication peut également se trouver dans la culture locale. Dans les villages, les grandes décisions sont les affaires des notables.

Cela se solde par une dynamique urbaine qui gomme petit à petit le paysage originel du quartier.

Paysage moderne vs paysage traditionnel

Le phénomène urbain à Mayotte est relativement récent. Il est le résultat d’un développement (démographique, économique et spatial) assez rapide.

Autrefois, l’aspect rural dominait le paysage de la capitale, un paysage, boisé et très cultivé montrant une activité agricole marquée. Cette agriculture était essentiellement fondée sur la culture de bananiers et de manioc complantées d’ambrevades et d’orangers. Mamoudzou était surtout connue pour ses plantations sucrières. En effet, « la colonisation sucrière, qui a duré de 1845 jusqu’au début du XX^e siècle, a touché de très près la commune de Mamoudzou. Celle-ci était en grande partie classée parmi les terrains domaniaux cultivés par les Européens, en particulier les secteurs Nord (Kawéni) et Sud-Ouest (Vahibé), d’où les vestiges encore visibles des usines » (Chamousdine, 2012).

L’habitat était fait de cases construites à base de terre et de matériaux végétaux (bois, feuille de cocotier, etc.) (fig. 4). Ces cases sont en fait des unités d’habitation, des propriétés composées de bâtiments dédiés à des usages précis (habitation principale, cuisine, toilettes, etc.) et entourés par une clôture. Les années 1970 voient la transformation de cet habitat traditionnel avec notamment la création de la SIM. Cette société a mené depuis sa création un important travail de reconversion et de changement de l’habitat mahorais. Au départ, créé pour construire des maisons pour les fonctionnaires de l’État de passage à Mayotte, l’organisme a évolué vers la construction de maisons (cases SIM) à destination des Mahorais. Aujourd’hui, l’habitat contemporain qui modifie la notion et la manière d’habiter à Mayotte en apportant une nouvelle conception de la maison (fig. 5). Cette évolution est le reflet du fonctionnement social et culturel mahorais (Breslar, 1981). Ces liens harmonieux avec une nature respectée, transformée en matériaux de construction nourricière et source de bien-être fait de l’architecture mahoraise un véritable patrimoine (Direction des affaires culturelles, 2016) (fig. 6, 7 et 8). Depuis 2006, on a mis en place un nouveau dispositif qui remplace les cases SIM pour mieux répondre aux besoins de la population (fig. 9).

Fig. 4 : Case traditionnelle



La photo a été prise dans le sud de Mayotte dans le village de Passi-Kéli dans la commune de Kani-Kéli. Ce type d'habitat en terre était fréquent sur toute l'île. Il ne répond plus aux conditions de vie et de confort des Mahorais (C. Remou, 2013).

Fig. 5 : Maison contemporaine



La photo a été prise dans le village de Tsararano dans la commune de Dembeni dans le centre de l'île. On y observe les nouvelles constructions souvent à étage avec un confort qui n'a plus rien à voir avec celui que proposent les cases traditionnelles : toilettes et cuisines intégrées dans le corps du bâtiment, nombreuses chambres, etc. (C. Remou, 2013).

Fig. 6, 7 : Cases de la Société Immobilière de Mayotte



La photo nous montre un exemple de case SIM des années 1980. Elle se compose de deux pièces. Les sanitaires sont souvent dissociés de la maison. Les cases étaient faites en briques de terre compressée. Cette maison se trouve dans la commune de Kani-Kéli dans le sud de l'île (C. Remou, 2013).



En 2000, les cases SIM évoluent fortement. Les modèles les plus modernes sont en parpaings de béton et composés de trois pièces minimum (deux chambres et un petit salon). Les sanitaires sont à l'intérieur de la maison. Cette photo a été prise à Kani-Kéli dans le sud de l'île (C. Remou, 2013).

Fig. 8 : Case de la Société Immobilière de Mayotte



Un deuxième modèle, plus modeste, de case SIM des années 2000, deux pièces et des toilettes encore séparées de la maison. La photo a été prise à Majicavo Lamir dans la commune de Koungou (C. Remou, 2017).

Fig. 9 : Logement en Accession Très Sociale (LATS)



Les Logements en Accession Très sociale (LATS) sont un nouveau dispositif mis en place en 2006 et qui remplacent les cases SIM ne répondant plus aux exigences de la population. Ce dispositif propose une maison plus grande et plus spacieuse avec cuisine et toilettes intégrées à l’intérieur. Cette photo a été prise à Majicavo Lamir dans la commune de Koungou. On voit la façade avant de la maison (C. Remou, 2017).

Aujourd’hui, Mamoudzou connaît un développement important en termes d’équipements et d’infrastructures comme les services de l’État, la Préfecture, etc. En lien direct et indirect avec les nouvelles fonctions de la ville (capitale du département), de nouveaux quartiers émergent afin de loger les nouveaux habitants métropolitains et mahorais. La ville est en pleine métamorphose avec de micro-pôles de centralités : place du marché, place « mariage », rue du commerce etc. L’offre commerciale affirme ce caractère urbain de premier ordre pour l’île entière. Le développement de projets de grande ampleur à l’instar de la rénovation urbaine de M’Gombani va dans ce sens.

On assiste donc à une ruée vers des opérations d’aménagement pour faire de Mamoudzou une capitale digne de ce nom. Elles se matérialisent dans le paysage par des immeubles et autres repères métropolitains ouvrant la voie à une perte d’identité de la ville.

Fig. 10 : Nouveaux bâtiments dans le quartier de M'Gombani



Cette photo nous montre le nouveau paysage dans le quartier de M'Gombani avec ses bâtiments de type immeuble. Une architecture massive, assez éloignée de l'habitat individuel des cases traditionnelles, des cases SIM et maisons LATS (C. Remou, décembre 2017).

Fig. 11 : Bâtiments nés de la rénovation urbaine à M’Gombani



Cette photo nous montre les nouveaux bâtiments dans le quartier de M’Gombani dans la commune de Mamoudzou. Elle illustre la mutation profonde que connaît le quartier suite à l’opération de rénovation urbaine (C. Remou, décembre 2017).

Les figures 10 et 11 illustrent le type de paysage que l’on peut rencontrer dans n’importe quel quartier en France métropolitaine, alors que nous sommes dans une île qui a son histoire et son identité paysagère, et ses modèles de construction. En effet, cet espace se résume à une copie d’un prototype métropolitain qui mérite d’être adapté au contexte mahorais. On pourrait par exemple faire des toitures à double pente et garder l’omniprésence de matériels végétaux dans la construction ou choisir des couleurs plus vives.

Conclusion

Mayotte est un territoire en plein aménagement. Les projets développés répondent à un désir des populations d’accéder à un certain confort. Elles sont, dans certains quartiers comme M’Gombani, dans un état de paupérisation qui leur a valu de bénéficier de la politique de la ville. Ces importants projets, développés à un rythme soutenu, ont aussi pour ambition de réduire le gouffre abyssal de développement et d’équipement qui sépare Mayotte, 101^e département français, et les autres territoires de la République.

La mise en place de ces projets suit des lois et des procédures communes à l'ensemble du territoire français. Les populations mahoraises n'ont pas encore totalement saisi la possibilité qui leur est offerte de peser de tout leur poids sur les projets d'aménagement. Cela se matérialise par des réalisations sans âme, juste des répliques de ce qui est fait partout en métropole. On s'achemine donc doucement vers une banalisation des paysages urbains de Mayotte.

Il est encore temps à Mayotte de valoriser une démarche qui mette au cœur de tous les projets d'aménagement le patrimoine et l'identité de l'île. Cette démarche implique une volonté politique forte et une prise de conscience individuelle.

Bibliographie

- About-de Chastenet, Cédissia, « Évolution de la qualité paysagère dans l'aménagement urbain : le cas de Paris », *Projet de paysage*, n°8, 2012, 14 p.
- Breslar, Jon, *L'habitat mahorais : une perspective ethnologique* (tome 1), Mamoudzou, Direction de l'Équipement de Mayotte, 1982, 236 p.
- Consalès, Jean Noël ; Goiffon, Marie ; Barthélémy, Carole, « Entre aménagement du paysage et ménagement de la nature à Marseille : la trame verte à l'épreuve du local, Développement durable et territoires », *Trames vertes urbaines*, Vol. 3, n°2, 2012, 20 p.
- Chamousdine, Fatoumati, *Les manifestations spatiales de la croissance urbaine à Mamoudzou*, Mémoire de Master, Université de La Réunion, 2012, 112 p.
- Collectivité Départementale de Mayotte, « *Plan d'aménagement et de développement durable, Mayotte* », 2008, 113 p.
- Direction des affaires culturelles de Mayotte, *Une architecture mahoraise, patrimoine du XX^e siècle*, DAC Mamoudzou, 67 p.
- Dziedzicki, Jean-Marc, *Gestion des conflits d'aménagement de l'espace : quelle place pour les processus de médiation ?* Thèse en aménagement de l'espace et urbanisme, Université de Tours/CESA, 2001, 443 p.
- Fourneau, Francis ; Luginbuhl, Yves ; Roux, Bernard, *Evolution des paysages et aménagement du territoire en Andalousie occidentale*, Casa de Velázquez, 1990.
- Fournet-Guérin, Catherine, « Paysage usages et images de la nature dans une grande ville du sud : quels enjeux à Antananarivo (Madagascar) ? », *Projet de paysage*, n°10, 2014, 15 p.
- Hebert, Florent, « Le paradoxe du paysage urbain dans les discours paysagistes », *Strates. Paysage urbain : genèse, représentation, enjeux contemporains*, n°13, 2007, 16 p.
- Mawloud Diakhaté, Mouhamadou, *L'aménagement du territoire au Sénégal : Principes, pratiques et devoirs pour le XXI^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2011, 255 p.
- Pernet, Alexis, *Le grand paysage en projet entre trajectoires institutionnelles et territoires vécus. L'expérience de l'atelier des paysages en vallée de l'Ance (Parc naturel régional Livradois-Forez, Auvergne, France)*, Thèse de géographie, Université Paris I, 2011, 616 p.
- Perigord, Michel ; Donadieu, Pierre, *Le paysage*, Paris, Armand Colin, 2012.
- Remou, Charaf, *Identification et dimension spatio-temporelle des conflits territoriaux dans les projets d'aménagement à Mayotte*, Thèse de géographie et aménagement de l'espace, Université de Tours, 2017, 434 p.
- Roinsard, Nicolas, « Conditions de vie, pauvreté et protection sociale à Mayotte : une approche pluridimensionnelle des inégalités », *Revue Française des Affaires Sociales*, n°4, 2014, 28-49 p.
- Sgard, Anne, *Le partage du paysage*, mémoire de HDR Géographie, Université de Grenoble, 2011, 261 p.